

C'est un outil à la disposition de votre entreprise, de vos salariés. Il permet à l'un(e) de vos collaborateurs(trices) de mener une réflexion et d'élaborer un projet professionnel en ouvrant des perspectives d'avenir au sein de votre entreprise ou à l'extérieur de celle-ci.

### Quand le mobiliser ?

- Souhait de changer de poste, de service,
- Restructuration interne,
- Longue interruption,
- Burn out,
- ...

### Comment se déroule le bilan professionnel ?

Pour l'entreprise, 2 ou 3 entretiens tripartites sont proposés par le consultant avec l'entreprise :

- En amont : pour faire le point sur les objectifs du bilan et le contexte de l'entreprise
- Si besoin pendant : pour faire un point d'étape et intégrer les perspectives d'évolution possibles et les réalités de l'entreprise à la réflexion du collaborateur sur son projet professionnel
- A la fin du bilan : pour faciliter la mise en œuvre d'une évolution professionnelle ou d'un éventuel changement

Le bilan professionnel se déroule sur 24h et est adapté à la situation du salarié.

Pour le bénéficiaire, le bilan se déroule en trois phases :

#### Phase 1

Rendez-vous de contractualisation

#### Phase 2

- Analyse du parcours professionnel et personnel
- (*mise en valeur des connaissances pratiques et théoriques, du savoir-faire*)
- Analyse de la personnalité
- (*ses caractéristiques, ses aspirations, ses valeurs, ses centres d'intérêt et ses motivations*)
- Elaboration, exploration et validation du projet professionnel
- Mise en place d'un plan d'actions

#### Phase 3 : conclusion

- Bilan de l'accompagnement, restitution du rapport de synthèse.

### Et après ?

Un rendez-vous de suivi est programmé 6 mois environ après l'accompagnement, pour faire un point sur l'état d'avancement de votre (vos) projet(s).

